



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30/09/2020

SLO

ID : 081-218102572-20200928-2020DEL60-DE

Date de la convocation  
22.09.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/60

**Présents :** Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr MASSON, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absents :** Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI  
Mr SARDAINE procuration à Mr DONNEZ  
Mr MARIE procuration à Mme MILIN

**Secrétaire :** Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CONVENTION DE  
SERVITUDE ENEDIS  
(Côte d'Albi)**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution électrique, ENEDIS souhaite implanter une conduite sous domaine privé de la commune, parcelles section C numéros 956 et 958 situées au lieu-dit Côte d'Albi.

La servitude ainsi créée doit faire l'objet d'une convention à passer entre la Commune de Saint-Juéry et ENEDIS précisant les droits et obligations de chacune des deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUÉRY, le 29 septembre 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

